

**FICHE FINANCIERE 2023 / 2024****(1 fiche par enfant)****Monsieur et/ou Madame,**NOM(S) *-en majuscules-* / Prénom(s)Représentants légaux : Père Mère AutreEtes-vous également le Payeur Principal ? oui non **Si non** = NOM + Prénom, adresse complète du Tiers payeur + lien familial :.....
.....

NOM / Prénom de l'élève scolarisé :

Avez-vous d'autres enfants scolarisés **dans notre établissement** (hors l'enfant mentionné ci-dessus) ?Nombre d'autres enfants en
MATERNELLE / PRIMAIRENombre d'autres enfants au
COLLEGE / LYCEEScolarisés **dans notre Etablissement**Scolarisés **dans notre Etablissement**

Si oui :

Membre du Personnel du CSFDS ou de l'Enseignement Catholique (dans ce cas : joindre un justificatif – copie de bulletin de paie ou de votre contrat de travail ou attestation de l'Etablissement qui vous emploie -) :**oui / non** (entourer la réponse adéquate).**Régimes choisis :** EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE **Uniquement si DEMI- PENSIONNAIRE, repas du midi ou l'enfant sera présent :**Lundi Mardi Mercredi Jeudi vendredi **Rappel :** le Changement de Régime (jours de cantine, garderie...) **ne se fait que par Trimestre Financier (1^{er} changement possible uniquement à partir du 01/01/24)** à l'aide du document « Changement de Régime » à télécharger sur le site internet de l'Etablissement (à faire parvenir à l'Economat = comptabilite@sfdstroyes.com).**Etude du soir** (pour le COLLEGE) : **Attention : un relevé de présence sera établi. Chaque élève non inscrit à ce forfait sera facturé 10 € par présence à cette étude.**
Pour les externes ou demi-pensionnaires**Garderie** (MATERNELLE / ELEMENTAIRE) :

- Du matin (7h30 à 8h20) Si matin : **cocher uniquement si vous avez un aîné qui est au Collège et/ou au Lycée dans notre Etablissement.**
- Du soir (16h55 à 18h30)

Modalités de règlements

Un échéancier présent sur la facture indiquera les échéances et le montant à verser par échéance

• Par prélèvement automatique mensuel

(9 prélèvements entre le 25 et le 30 de chaque mois -1^{er} prélèvement le 30 Octobre)

Si vous cochez cette case : remplir la suite, sinon passer au prochain mode de règlement.

Ne remplir que si vous êtes dans ce cas

Vous êtes inscrit pour la 1^{ere} fois :

oui (1) -donc jamais scolarisé dans notre établissement-

Ne remplir que si vous êtes dans ce cas

Vous étiez déjà en prélèvement l'année passée : oui (1) non (2)

1) Si oui (1) - dans les 2 cas :

Votre RIB est-il identique au dernier RIB fourni ? oui non (2)

2) Si non (2) :

Joindre votre nouveau RIB / IBAN + le formulaire « Autorisation de Prélèvement » à télécharger sur le site de l'Etablissement : www.sfdstroyes.com rubrique « Comptabilité ».

Si vous avez plusieurs enfants : joindre votre RIB + l'autorisation de prélèvement » avec la « FICHE FINANCIERE » de l'aîné. *Tout retour incomplet, RIB/IBAN, ou « autorisation de prélèvement », manquant ne sera pas traité. Votre dossier sera alors considéré par défaut en « paiement par chèque ».*

Autres modes de règlement

Dans ce cas il est laissé aux Familles concernées, la responsabilité du suivi et du bon déroulement de l'échéancier ainsi défini. La totalité de la facture devra être payée au 30/06/2023 au plus tard.

*Vous vous engagez à respecter les échéances précises mentionnées ci-dessous (ces échéances seront indiquées sur votre facture). **Le dépassement de ces échéances entrainera des relances qui vous seront facturées 10 € par relance (dès le 1^{er} jour de retard).***

• Par chèque

Mensuel Trimestriel Annuel

Les chèques devront tous être remis d'avance à l'Economat (par courrier, date du courrier faisant foi, ou en main propre à l'Economat) avant le 30/10. Le(s) montant(s) seront indiqués sur l'échéancier de votre facture (disponible sur ECOLE DIRECTE).

Si règlement mensuel : 9 chèques à remettre d'avance (montant total de votre facture annuelle divisé par 9) = (première échéance le 30/10 puis : 30/11 ; 30/12 ; 30/01 ; 28/02 ; 30/03 ; 30/04 ; 30/05 ; 30/06).

- **Si règlement trimestriel : 3 chèques à remettre d'avance** (montant total de votre facture annuelle divisé par 3) = première échéance le 30/10 puis les : 30/01 et 30/04).

- **En 1 fois** (montant total de votre facture) = **1 chèque à remettre d'avance avant le 30/11** (échéance unique : le 30/11).

Les chèques seront remis en banque, selon nos possibilités et les impératifs du calendrier, entre le 30 et le 05 du mois suivant (en périodes de vacances scolaires, la remise des chèques en banque pourra être décalée de quelques jours au-delà des dates prévues)

Attention : ne rien indiquer ici si vous avez déjà coché « Prélèvement » ci-dessus.

- **Par virement** Mensuel Trimestriel Annuel

Dans ce cas c'est vous qui effectuerez le virement (notre RIB est indiqué sur la facture).

- En 9 virements = au plus tard le 30 de chaque mois. Date du premier virement : le 30/10.
- En 3 virements = au plus tard, les : 30/10 ; 30/01 ; 30/04.
- En 1 virement annuel : au plus tard le 30/11.

- **Par espèces / CB** Mensuel Trimestriel Annuel

Echéances identiques aux virements (voir ci-dessus).

- Possibilité de payer en espèces ou en CB (terminal disponible dans nos locaux) **aux mêmes échéances que le « Règlement par virement » mentionné ci-dessus.** Montant maximum en espèces pouvant être versé par famille : par mois 600 €. La remise d'espèces se fera contre reçu, uniquement à l'Economat.

Contribution volontaire

Acceptez-vous d'aider l'établissement par une participation annuelle unique supplémentaire ?

Si oui, pour quel montant : 20 € 30 € 40 € 50 € Autre.....

Attention : Parents divorcés ou séparés (ou multi-payeurs -2 payeurs différents-) souhaitant partager le règlement de la facture : dans ces cas : merci de télécharger sur notre site internet : www.sfdstroyes.com ; onglet « Comptabilité » la « Fiche Financière Multi-payeurs ».

Fait à le/...../ 20..... **Signature des 2 parents OBLIGATOIRE**

Merci de noter votre NOM et de signer UNIQUEMENT dans le cadre ci-dessous.



Père



Mère

UNIQUEMENT si Tiers Payeur :

Si le payeur est différent des Parents

Nom	Nom	Nom
Signature Père (signer ici)	Signature Mère (signer ici)	Signature Tiers Payeur (signer ici)

Rappel : Ce document constitue une extension du « CONTRAT FINANCIER ». Il vous engage sur la facturation qui sera établie sur cette base déclarative. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de nos tarifs, et du « CONTRAT FINANCIER » ; qui détaille les modalités de fonctionnement de nos conditions financières et d'accepter de vous y conformer.

DOCUMENT A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL DE CHAQUE ENFANT

Impérativement AVANT le jeudi 21/09